

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE693

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« bénéficiaire »,

Le mot :

« récipiendaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.